

Témoignage d'Isabelle BABILLOTTE

Conseillère Emploi Formation Cap emploi



Je rencontre Mme M. fin novembre 2018. Au moment de notre 1^{er} entretien, sa situation est la suivante : elle n'a plus travaillé depuis 2016, elle perçoit uniquement le RSA et vient d'obtenir la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé en raison de problématiques motrices déjà anciennes. Son parcours professionnel est jalonné d'expériences plutôt précaires dans des secteurs d'activité aussi variés que la vente, la restauration, l'industrie.... Au niveau de ses attentes, elle exprime le souhait de voir enfin les choses progresser ; elle m'expose différentes idées d'orientation, sans plus de conviction.

Toutefois, un élément m'interpelle dans son discours : l'abandon, en 2017, d'un projet de reconversion dans les métiers du funéraire dans lequel elle s'était pourtant énormément investie. En effet, alors qu'elle avait effectué une immersion de 3 semaines et une demande de financement individuel à la Région, Mme M., qui n'était pas encore bénéficiaire de l'obligation d'emploi, verra son projet avorter à cause d'un reste à charge financier trop important. Ce refus, ainsi que des problèmes de santé récurrents auront raison de sa motivation. Nous décidons cependant d'exploiter cette ressource. Quitte à verrouiller cette porte définitivement, autant aller « au bout du bout » !

Une fois le diagnostic partagé, nous nous mettons d'accord sur le plan d'action. Pour commencer, Mme M. va reprendre contact avec l'entreprise de pompes funèbres où elle était en stage, pour demander à y effectuer une nouvelle période de découverte du métier. En parallèle, nous préparons un éventuel départ en formation : il faudra mettre ses droits DIF à jour, rechercher les organismes dispensant la qualification sur le secteur, faire établir des devis comparatifs...

Début 2019, Mme M. effectue son immersion, non pas dans l'entreprise qu'elle connaissait déjà mais dans une structure de plus petite taille. Le bilan démontre une fois encore ses capacités psychologiques et émotionnelles à s'investir dans cet environnement. Le projet est définitivement validé, d'autant plus que les missions du conseiller funéraire concordent avec ses contre-indications médicales (il lui faut notamment éviter les stations statiques prolongées). Nous revoyons alors son profil de compétences Pôle emploi, son CV et préparons un argumentaire pour demander une aide individuelle à la formation à Pôle Emploi. Un devis attend déjà sur son espace personnel Pôle emploi.

Nous sommes en avril, l'échéance approche et pour prévenir tout risque de difficulté, nous nous accordons pour lui faire bénéficier d'une *évaluation de ses capacités fonctionnelles*, auprès de notre partenaire GIHP, habilité par l'Agefiph pour mener des prestations spécifiques d'analyse, de conseil et d'aide à la compensation auprès de personnes en situation de handicap moteur. Cette étape permettra, le cas échéant, de demander un aménagement de formation dès son démarrage en mai.

Coup de théâtre en juin, Mme M. m'annonce qu'elle met un terme à la formation. Elle est en arrêt maladie, les méthodes pédagogiques ne lui conviennent pas du tout (beaucoup de e-learning). Nous alertons aussitôt Pôle Emploi. Heureusement, nous avons un plan B. Aussi, grâce à la bonne volonté de tous, le financement est rebasculé sur le 2^{ème} devis d'un autre organisme, que nous avons

conservé. La session est organisée en septembre et cette fois, c'est sûr, la formation se déroule en présentiel uniquement. Je contacte le référent handicap du centre de formation et le GIHP pour enclencher le module *d'identification et développement des techniques de compensation*, qui permettra de choisir et réserver le matériel à mettre à disposition. Mme M. profite de l'été pour se préparer physiquement. Elle reprend la gymnastique, les séances de kiné, subit des infiltrations qui la soulagent.

Septembre : ça y est, la formation est lancée. Elle est suivie d'une période pratique en entreprise en octobre. Enfin, l'examen oral final est programmé début novembre.

Les douleurs disparues, nous ne mettrons finalement aucun aménagement matériel et organisationnel en place, ni en formation, ni en entreprise. Mme M. se donne à fond, elle se sent enfin à sa place. C'est une période intense, riche d'enseignements. Pendant son stage pratique, elle participe à tout: transfert de corps, déclarations en mairies, mise en bière, cérémonies civile et religieuse, crémation, cimetière... Elle développe rapidement une posture professionnelle et se montre très à l'aise dans les tâches à accomplir et dans les relations avec les familles des défunts. Son tuteur de stage décèle son potentiel et lui propose un CDD avant même l'obtention de son diplôme. Vu les résultats excellents aux examens blancs, il ne devrait pas y avoir de problème. Il lui promet un nouveau CDD de 3 mois qui serait suivi d'un CDI.

Octobre : tout se déroule comme prévu. Je revois Mme M. qui est littéralement transformée : elle a changé de look, gagné en assurance. Nous sollicitons une dernière mesure : une aide au parcours de l'Agefiph pour régler les frais qui lui incombent en vue de la passation de son oral (transport, hébergement, repas). L'aide à la mobilité de Pôle emploi ne peut pas être mobilisée du fait qu'il ne s'agit pas d'un concours de la fonction publique.

Je la revois début novembre, c'est la voix remplie d'émotions qu'elle m'annonce sa réussite totale à l'examen. La semaine prochaine, elle signera son CDD. C'est la seule stagiaire de la promotion à avoir décroché un emploi aussi vite. Ses mots résumant le cheminement accompli en un an: *«Vous avez compris mes attentes et surtout mes craintes, c'est ce qui m'a permis de me dépasser»*.